



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE\_75\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe  
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues.

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

### Délibération N° DE 75-2021

**Objet : Mise à disposition du personnel CAF au multi accueil – Participation financière 2021**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Depuis 2013, la CAF et Douarnenez communauté œuvrent ensemble à favoriser le développement de la politique enfance, famille et cohésion sociale sur le territoire de Douarnenez. Cette collaboration permet d'offrir aux habitants des services de qualité et adaptés à la demande.

Pour mener à bien ce partenariat, la CAF et Douarnenez communauté ont signé, par la délibération DE 74-2013 du 14 novembre 2013, une convention cadre de mise à disposition du personnel de la CAF auprès du multi accueil de Douarnenez communauté. La convention définit les modalités de financement et de fonctionnement entre les deux parties.

Pour l'année 2021, la CAF sollicite Douarnenez communauté pour un montant de 49 980,70 € correspondant au remboursement des salaires 2020 du personnel mis à disposition (pour 3 agents).

**Vu la délibération DE 74-2013 adoptant la convention de mise à disposition du personnel CAF,**

**Vu le renouvellement de la convention en date du 29 décembre 2017,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 septembre 2021,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,**

**Il est proposé :**

- **De verser à la CAF, la somme de 49 980,70 € correspondant au coût de la mise à disposition du personnel au multi accueil pour l'année 2020.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 30 septembre 2021.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**

